



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de décembre à 10h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, ESTEVES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MMES BACCO (pouvoir M. SEMPERBONI) et FERRES (pouvoir MME BINOTTO).

Absent(s) excusé(s) : ---

Monsieur VERGNES a été nommé secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

DÉLIBÉRATION N° D-2025/39

Objet : Création de postes non permanents

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de renforcer les équipes sur la base de l'article L332-23 du Code général de la Fonction publique.

Elle propose donc de créer les emplois suivants, qui pourront être pourvus soit pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, soit pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité notamment durant les vacances scolaires :

- 12 postes d'adjoints d'animation à temps complet ;
- 3 postes d'adjoints d'animation à temps non-complet (30 heures hebdomadaires) ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 3 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à mi-temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer selon la répartition des voix ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, ESTEVES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- 12 postes d'adjoints d'animation à temps complet ;
- 3 postes d'adjoints d'animation à temps non-complet (30 heures hebdomadaires) ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 3 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à mi-temps.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.


Le Maire
Sabine GEIL-GOMEZ
